

Entretien et réparation du petit matériel agricole motorisé

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir entretenir, réparer son petit matériel agricole motorisé en toute sécurité

CONTENU

- Rappel fonctionnement moteur 2 et 4 temps utilisés dans l'outillage agricole.
- Moteurs essence et diesel.
- Atelier pratique : démarrage des outils thermiques et réglages pour un fonctionnement optimum (tronçonneuse, motoculteur, débroussailleuse, atomiseur, brouette à moteur ou autre)
- Atelier pratique : recherche de pannes en autodiagnostic, remédiation, réglages.
- Exercices de démontage/remontage de parties des outils thermiques
- Inventaire de l'outillage nécessaire pour agir en autonomie pour l'entretien et en cas de panne.
- Fin de saison : les contrôles et les pratiques nécessaires pour l'hivernage du matériel
- Temps d'échange, questions particulières
- Bilan de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques et pratiques avec support visuels ; Démonstrations ; Travaux pratiques ; Echanges stagiaires/intervenants

Moyens matériels :

- Outils étudiés : Tronçonneuse, débroussailleuse, motoculteur, atomiseur, etc.
- Outillage adapté.
- Une table, un établi pour faire les démonstrations.
- Matériel de protection et nettoyage : bâche plastique, chiffons, récupération de liquides.
- Ordinateur, Vidéoprojecteur, paperboard.

/!\ A l'intention des participants

- Invitation à amener son propre matériel pour servir de support de travail
- >> En informer l'intervenant au 06 64 22 37 82 ou en écrivant à lamanufacturepaysanne@gmail.com

INFOS PRATIQUES

Lieu : Nice (secteur Ariane)

Date : vendredi 13 décembre 2024

Durée : 7 heures // Horaires : 9h00 - 17h00.

Repas : tiré du sac.

Intervenant : Thierry BOTTA (La Manufacture Paysanne)

Animation : Pierre-Rémy PICHON (La Manufacture Paysanne)

Responsable de formation : Agnès SARALE,
agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet.

Prérequis : Aucun

Tarif :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de VIVEA). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?
Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 14/10/2024.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** (CGS) à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires** : maximum 12
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (conditions dans les [CGS](#)). Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**

Indicateurs spécifiques (session précédente) :

Nombre de participants : 9

Taux de satisfaction des participants : 94%